

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt six le vingt-et-un février à huit heures, le Conseil Municipal de CRUZILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Gilles CHARPY-PUGET, Maire

Présent(e)s : CHAPUIS Armelle, CHARPY-PUGET Gilles, GUILLEMAUD Thibaut, NASSIR Marine, RATTEZ Karine, RATTEZ Thomas, ROSE Jean-Philippe

Excusés : MOINE Bernard, THURISSET Alexandre

Absent : CRÉMONA Cédric

Secrétaire de séance : CHAPUIS Armelle

Date de la convocation : 12/02/2026

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Financier Unique
- Affectation du résultat
- Travaux d'enfouissement de réseaux rue du Silence
- Validation des demandes de modification du PLUi
- Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2025 est lu et **adopté à l'unanimité des membres présents.**

1. Approbation du Compte Financier Unique et affectation du résultat

Suite à un « *incident exceptionnel* » qui a touché le logiciel de comptabilité publique Hélios depuis le 5 février, le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas pu être demandé au comptable. Le vote du CFU est donc reporté au prochain conseil.

2. Travaux d'enfouissement de réseaux rue du Silence

Le coût du projet de travaux d'éclairage public et d'enfouissement du réseau Télécom dans la rue du Silence établi par le SYDESL s'établit comme suit :

	Total TTC	Total HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	15 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	- €
Travaux Réseau Electrification	151 106,82 €	125 922,35 €	125 922,35 €	125 922,35 €	- €
Travaux Eclairage Public	23 660,40 €	19 717,00 €	19 717,00 €	18 888,35 €	828,65 €
Travaux GC Télécom	32 923,42 €	27 436,18 €	27 436,18 €	10 974,47 €	21 948,94 €
<i>Maîtrise d'oeuvre interne (9,4%)</i>	17 444,10 €	17 444,10 €	17 444,10 €	17 444,10 €	- €
Total des travaux	240 134,74 €	203 019,63 €		185 729,27 €	22 777,59 €

La participation de la commune concerne uniquement les travaux d'éclairage public et de génie civil Télécom et s'élève à 828,65 € pour l'éclairage public et 21 948,94 € pour l'enfouissement du réseau Télécom soit un total de 22 777,59 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte le coût des travaux et choisit d'étaler le remboursement de ces travaux sur 3 exercices.

3. Validation des demandes de modification du PLUi

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal émet un avis favorable sur les demandes suivantes :

- demande 1 : Ajout de la mention « trame jardin » pour la parcelle AD 55
- demande 2 : Modification du zonage Ubp en UD de la parcelle AB 111 et partiellement de la parcelle AB 261

4. Questions diverses

Gilles CHARPY-PUGET informe les conseillers que l'association Auto Cruzille Terre a tenu son assemblée générale en janvier 2026 et présente le nouveau bureau ; président : Benoît MARTIN - trésorier : Yvon POURMONET - secrétaire Madame MARTIN

Thomas RATTEZ fait le point sur les affouages : la parcelle 19 est finie – la parcelle 20 devrait se finir sur l'année.

En ce qui concerne le bois d'oeuvre, Mme REMY de l'ONF estime que l'exploitation de la parcelle 5 n'est pas forcément rentable.

Thibaut GUILLEMAUD signale que le candélabre n° 28 (prés du chais GUILLOT) ne fonctionne plus, que des arbres sont tombés sur la route à l'entrée de Fragnes et demande que les propriétaires des terrains le long de cette route soient prévenus et fassent le nécessaire pour sécuriser cette portion de route.

Armelle CHAPUIS demande des nouvelles sur l'achat du défibrillateur, sur la mise en place des conventions pour le four à pain et les barnums ainsi que sur la préparation du tableau des tours de tenue du bureau des élections municipales du 15 mars 2026.

La séance est levée à 11h45

La Secrétaire de séance,
Armelle CHAPUIS



Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

